PROTECTION DES RIVES NATURELLES DU LAC DE NEUCHATEL

Action commune de la Ligue suisse pour la Protection de la Nature et du WWF Suisse, financée par Pro Natura Helvetica I980

PLAN DE PROTECTION DES RIVES DU LAC DE NEUCHATEL

Etude No.I6

REAMENAGEMENT DE L'EMBOUCHURE DE L'ARNON. PROPOSITIONS

ANNE PIGUET, BIOLOGISTE
YVERDON

AOUT I98I

INTRODUCTION

La région de l'embouchure de l'Arnon qui sépare le territoire communal de Bonvillars à sa gauche de celui de Grandson à sa droite, est actuellement sujette à un réaménagement.

Sur la rive droite, sont depuis longtemps en activité des entreprises de draguage, triage de gravier et enrobage, tandis que de l'autre côté du cours d'eau, une surface est remblayée par des dépôts de gravier.

En tant que propriétaire, l'Etat décide d'un regroupement des installations qui seront déplacées de quelques centaines de mètres vers l'ouet. Un port pour les chalands est créé sur le rivage alors que l'installation de triage et d'enrobage bitumineux est située au nord de la voie ferrée. Le transport de matériel est assuré du port à l'usine par un tapis roulant souterrain.

La zone industrielle ainsi que le terrain compris entre cette dernière et l'Arnon ont fait l'objet du Plan d'Extension Partiel du 16.6.78.

Le déménagement définitif des installations est prévu pour l'automne 1981, libérant ainsi les deux rives de l'Arnon proche de son embouchure.

VALEUR NATURELLE DU SITE

Le cours de l'Arnon, depuis la voie ferrée jusqu'au lac se trouve à la limite ouest du paysage d'importance nationale IFP 12o3. Cette portion de rivage s'inscrit comme partie intégrante d'une des dernières grandes surfaces de grèves boisée proche des conditions naturelles en Suisse.

Avec son embouchure naturelle, cette rivière, d'une certaine importance, représente une situation rare autour du lac et par là très intéressante du point de vue de la protection de la nature. De plus, ayant conservé des rives en grande partie non remaniées, l'Arnon joue un rôle non négligeable de lien biologique entre le lac et l'arrière-pays.

ZONES PRIORITAIRES

Vu l'importance du site dans le cadre de la préservation des paysages naturels de la rive nord du lac de Neuchâtel, le groupe de travail rives du Lac de Neuchâtel a tenu à faire quelques propositions en soulignant particulièrement les zones jugées prioritaires : (voir plan annexé)

1. A l'ouest du port industriel, s'étend une zone de roseaux, marais, forêt riveraine, se prolongeant jusqu'au camping et comprenant la réserve naturelle de la Ballastière.

2. La rive gauche de l'Arnon, incluse dans l'inventaire IFP, constitue la frontière ouest d'une bande de jeune forêt riveraine avec lambeaux de chênaie s'étendant le long du lac jusqu'à la frontière neuchâteloise.

3. L'embouchure de l'Arnon proprement dite, dont les abords seront prochainement libérés, constitue une des zones les plus intéressantes sur la rive nord du lac et mérite par conséquent une attention spéciale, afin qu'elle retrouve son cachet et sa richesse biologique.

PROPOSITIONS

1. Ouest de la zone industrielle

L'étendue naturelle bordant le port, de grande diversité écologique, est à intégrer quant à sa conservation et son entretien dans une gestion d'ensemble de la zone riveraine allant jusqu'à la réserve.
La forêt continuera à être exploitée comme elle l'est actuellement et les marais doivent être préservés.
La disparition de la petite crique et de la dune à la pointe ouest du port ne peut cependant être évitée, suite à la constitution d'une digue. Mais cette dernière pourra éventuellement offrir une protection et même favoriser la roselière qui se maintient à quelques mètres de là.

En résumé : CONSERVATION DE LA ZONE NATURELLE.

2. Rive gauche

Le groupe de travail propose de rétablir cet endroit dans un état aussi naturel que possible de manière à ne pas défigurer l'objet d'importance nationale, comme c'est le cas actuellement.

- Les remblais et décharges de gravier une fois aplanis sont destinés à être reboisés, ce que nous approuvons, tout en recommandant l'utilisation d'essences indigènes de station.

- En aval du pont, la forêt de peupliers et d'aulnes blancs, abrite un sous-bois dense, riche en espèces, qu'il serait souhaitable de ne pas sacrifier lors de l'exploitation des peupliers; à l'avenir il serait souhaitable de ne pas replanter d'essence non indigène.

- Les saules blancs qui bordent le lac forment un petit boisement à conserver et, dans la mesure du possible, à préserver de l'érosion qui les menace.

En résumé : AMENAGEMENT ET CONSERVATION DE LA ZONE NATURELLE.

3. Embouchure de l'Arnon

Le cours de la rivière est à maintenir dans son état actuel en sauvegardant ses berges (falaise à Martin-Pêcheur) et en évitant un reboisement trop proche des rives.

L'embouchure quant à elle, fait l'objet de notre part d'une proposition particulière touchant sa rive droite.

L'Arnon présentant avant l'installation de la gravière une embouchure en delta, il nous est apparu judicieux de tenter la reconstitution d'un tel milieu, qui apporterait sans conteste à l'endroit un enrichissement supplémentaire.

Les établissements industriels, après leur déménagement devront remettre les lieux en état selon les directives de l'inspecteur forestier M.Horisberger. Une fois les tas de graviers débarassés, le terrain pourrait être alors décapé jusqu'au niveau du lac, dans l'espoir de voir ainsi se reformer naturellement une zone humide, avec des aires marécageuses, dégagées ou boisées (forêt humide). Il s'agit de la parcelle comprise dans le triangle formé par le cours de l'Arnon, le bord du lac sur une cinquantaine de mètres et une droite partant du lac jusqu'à une dizaine de mètres en dessous du pont. En se basant sur les variations du niveau du lac (valeurs réelles : minimum 428,7o, maximum : 429,6o), notre proposition est d'araser le terrain à une altitude de 428,7o m. au bord du lac, en remontant jusqu'à 429,6o m. dans la partie supérieure, tout en ménageant à l'intérieur des parties plus creuses susceptibles de retenir l'eau tout au long de l'année.

Ainsi se créerait une zone périodiquement inondée par le lac, propice à une colonisation par des espèces végétales caractéristiques des lieux humides, ceci, autant que possible sans intervention humaine.

De plus, lors de ses crues, l'Arnon pourrait se recreuser un bras en divaguant.

Afin de freiner une érosion trop rapide, il serait fortement souhaitable d'envisager la construction d'une petite digue à l'ouest de cette zone.

En résumé : REAMENAGEMENT D'UNE ZONE NATURELLE.

4. Rive droite

En ce qui concerne les autres aménagements prévus entre l'Arnon et le port industriel (reboisement, zone de pic-nic, circulation) il s'agit d'un espace où se concentrent différentes activités humaines et nous n'avons pas de propositions à formuler à son sujet.

CONCLUSIONS

Les propositions ci - dessus sont de nature à remettre en valeur la zone naturelle constituée par l'embouchure de l'Arnon et ses environs immédiats. Si elles rencontrent l'intérêt des administrations responsables, le groupe de travail "Rives du Lac de Neuchâtel" est volontiers prêt à les préciser.

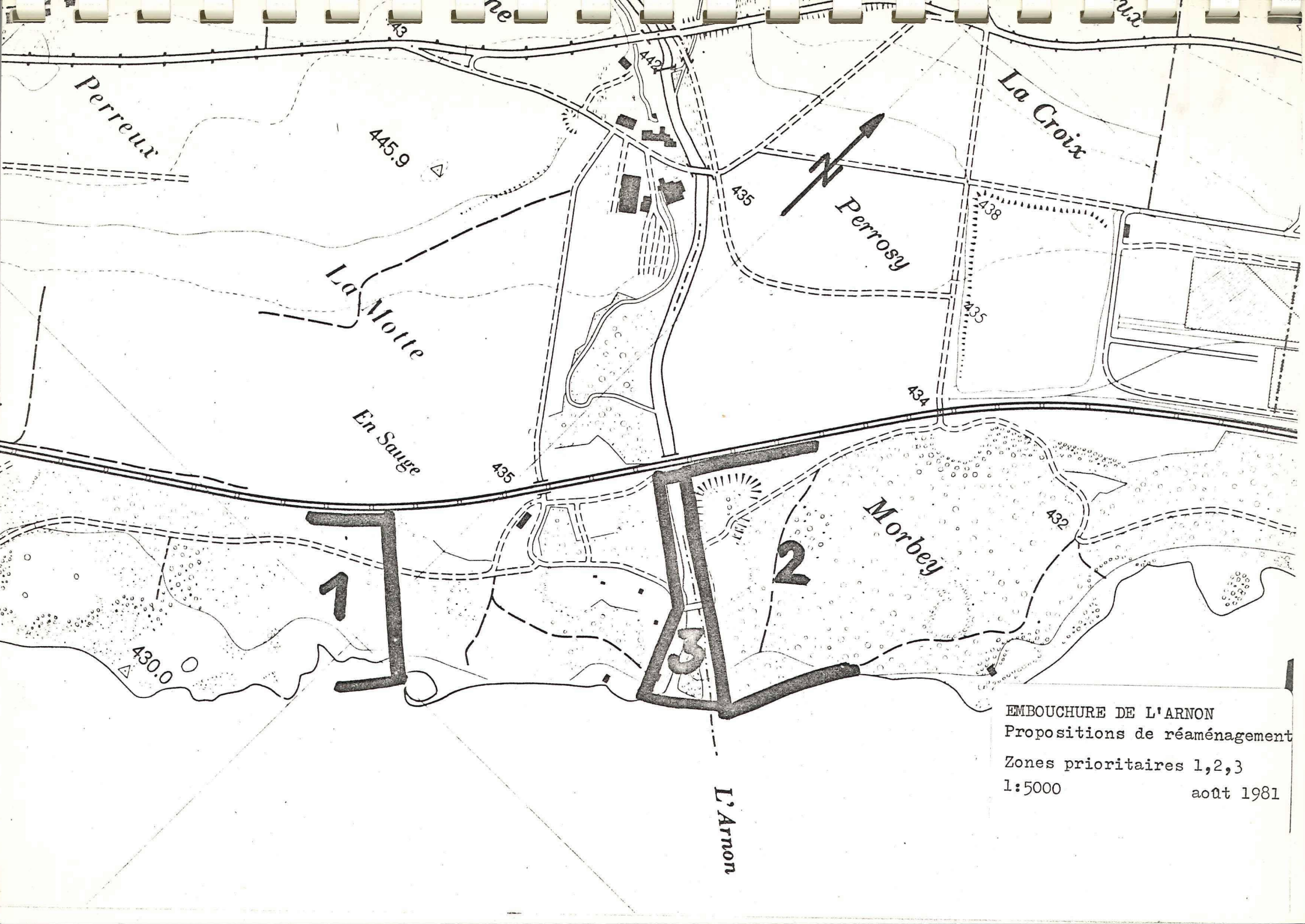

EMBOUCHURE DE L'ARNON
Propositions de réaménagement

Zones prioritaires 1,2,3
1:5000 août 1981